

Compte-rendu de la Commission Locale de l'Eau du 14 mars 2024

Le jeudi 14 mars 2024 s'est tenue la réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Delta de l'Aa dans le salon d'honneur de la mairie de Gravelines, sous la présidence de M. RINGOT. Cette séance est une étape importante pour l'avancement de l'inventaire des zones humides à enjeux du SAGE puisqu'elle a permis de valider la méthodologie de prélocalisation de ces dernières.

Membres de la CLE présents :

- M. Bertrand RINGOT, Maire de Gravelines, Président de la Commission Locale de l'Eau,
- M. Thierry ROUZE, Maire de Polincove, Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau,
- M. Gérard GRONDEL, Maire de Saint-Pierre Brouck,
- M. Guy PRUVOST, Maire de Brouckerque,
- M. Jean-Pierre LEFEBVRE, Adjoint au maire de Hoymille,
- M. Bruno DEMILLY, Maire de Campagne-lès-Guines,
- M. Bernard DELALIN, Maire de Nielles-les-Calais,
- M. Jean-Marie LOUCHEZ, Conseiller municipal d'Audruicq,
- M. Jacques André DELACRE, Représentant du SYMVAHEM,
- M. Christian DELASSUS, Représentant de l'Institution Intercommunale des Wateringues,
- M. Denis MEENS, PNR Caps et Marais d'Opale,
- M. Alexandre RIVENET, Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais,
- M. Bernard CALOONE, Union des Wateringues du Nord Pas-de Calais,
- Mme. Jocelyne CADET, FDAAPPMA 62,
- M. Julien LUTTUN, Fédération des Chasseurs 59,
- M. Michel MARIETTE, ADELE - France Nature Environnement HdF,
- Mme. Sylvie BARBON-LEROY, Société « Lyonnaise des Eaux » (SUEZ),
- M. Pierre GUGLIERMINA, Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Opale
- M. Laurent LEJEUNE, Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement HdF,
- Mme. Adeline DEFACHELLES, Direction Départementale des Territoires de la Mer du Nord,
- M. Thibault VANDENBESSELAER, Direction Départementale des Territoires de la Mer du Nord,
- M. Benoit ANQUEZ, Direction Départementale des Territoires de la Mer du Pas-de-Calais,
- Mme. Patricia LEFEVRE, Agence de l'Eau Artois-Picardie,
- M. Ludovic LEMAIRE, Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Participants non-membres de la CLE

- Mme. Fanny SERRET, Communauté Urbaine de Dunkerque,
- Mme. Céline DUFFY, Grand Calais Terres et Mers,
- Mme. Emma DE NODREST, Grand Calais Terres et Mers,
- Mme. Ludivine GOIDIN, Communauté de Communes de la Région d'Audruicq,
- M. Thibaut DECHERF, Union des Wateringues 59,
- M. Vincent MAERTEN, Union des Wateringues 59,
- Mme. Eva DUCROCQ, Syndicat de l'Eau du Dunkerquois,

- Mme. Frédérique BARBET, Institution Intercommunale des Wateringues,
- Mme. Amélie DENGLOS, Institution Intercommunale des Wateringues,
- M. Stanley COLON, Institution Intercommunale des Wateringues,
- M. Thomas PRUVOST, Institution Intercommunale des Wateringues.

Membres de la CLE excusés

- Mme. Martine ARLABOSSE, Conseillère départementale 59,
- Mme. Christine DECODTS, Conseillère départementale 59,
- M. David BAILLEUL, Maire de Coudekerque-Branche,
- Mme. Fabienne POIX, DRAAF HdF,
- M. Alain MEQUIGNON, Conseiller départemental 62
- M. Laurent MAZOUNI, Adjoint au maire de Dunkerque,
- M. Arnaud HAGNERE, Conservatoire du Littoral.

23 présents + 6 pouvoirs = 29 membres présents ou représentés -> Quorum non atteint (36)

Pièces annexes :

- Diaporama
- Annexes méthodologiques ZH

Ordre du jour :

- Présentation de la méthodologie de prélocalisation des zones humides à enjeux du SAGE pour validation de la CLE,
- Etat d'avancement des commissions thématiques,
- Point d'information sur l'étude volumes prélevables.

Introduction :

M. RINGOT remercie les participants pour le temps accordé à cette première réunion de CLE de l'année 2024. Il rappelle le contexte particulier de cette instance, au regard des inondations qui ont touché le territoire tout au long de l'hiver. Il souligne l'investissement de tous les acteurs de l'eau qui sont mobilisés de toutes parts. **M. RINGOT** se félicite d'avoir perçu très récemment une aide de la part de l'Etat afin de financer les coûts énergétiques liés au fonctionnement des pompes de l'IIW. Il demande aux sections de wateringues si elles ont également pu bénéficier de ce type d'aide.

M. CALOONE indique qu'il ne dispose pas de nouvelles informations pour le moment mais que leur statut d'association ne permet pas de bénéficier des aides de l'Etat.

M. RINGOT présente ensuite l'ordre du jour de la réunion et insiste sur le fait que la validation de la CLE porte sur la méthodologie de prélocalisation des zones humides à enjeux et non la carte.

Présentation de la méthodologie de prélocalisation des zones humides à enjeux du SAGE

Mme. DENGLOS présente l'historique de la mission zones humides, notamment le travail mené en 2007 et approuvé dans le SAGE en 2010.

M. ANQUEZ intervient pour faire un point sur la réglementation et rappeler la distinction entre les zones humides au titre de la police de l'eau et les zones humides à enjeux du SAGE.

M. GRONDEL demande si les zones humides de 2007 sont prises en compte dans la méthodologie actuelle, jugeant cette donnée aberrante.

M. Thomas PRUVOST évoque les problèmes de retranscription de la cartographie des zones humides de 2007 dans les PLU.

M. DELACRE confirme et précise que la CCRA a contesté l'inventaire de 2007 car 70% des prélèvements n'étaient pas revenus humides.

M. LEFEBVRE demande des précisions sur l'articulation entre la compensation, les pétitionnaires et les zones humides à enjeux du SAGE, notamment s'il sera nécessaire de compenser les projets impactant des zones humides non identifiées dans la cartographie des zones humides à enjeux du SAGE.

M. ANQUEZ reprend son explication et répond que le SAGE n'identifie pas toutes les zones humides du territoire mais celles présentant un enjeu. Il faut compenser tout projet impactant une zone humide, qu'elle soit identifiée dans le SAGE ou non.

Mme. DENGLOS fait un point sur la concertation auprès des élus et des partenaires, puis présente l'ensemble de la méthodologie de prélocalisation des zones humides. Elle explique qu'afin de prendre en compte les spécificités du territoire, cette dernière se décline en deux méthodologies prenant chacune en compte des données différentes : une méthodologie de prélocalisation « Polder » appliquée sur le polder et une méthodologie de prélocalisation « Standard » appliquée sur les coteaux et la vallée de la Hem.

M. RINGOT sollicite les services de l'Etat afin de s'assurer que l'adoption d'une méthodologie « Mixte » est possible.

M. LEJEUNE confirme que les services de l'Etat sont en accord avec cette méthodologie. Bien que différente de celle présentée sur d'autres territoires, elle est adaptée aux caractéristiques du Delta de l'Aa et est compatible avec le SDAGE Artois-Picardie 2022-2027.

M. MAERTEN s'interroge sur la coordination de cette méthodologie avec celle du GPMD.

M. Thomas PRUVOST rappelle qu'en l'absence d'une note décrivant précisément la méthodologie utilisée par le GPMD dans le cadre de son inventaire des zones humides, il est difficile pour le SAGE de faire correspondre les deux méthodes. En décembre 2023, il avait été demandé par la CLE une note argumentative de la méthodologie du GPMD permettant de définir les ZH sur son territoire. Cependant, le document reçu mi-janvier 2024 ne correspond pas à la demande.

M. RINGOT rappelle le contexte précipité de l'adoption de la pré-liste des zones humides du GPMD et ses enjeux. Bien qu'une dérogation eût permis d'avancer dans les projets afin de ne pas perdre de subventions, le GPMD se doit de fournir cette note.

M. DELALIN demande si le changement climatique peut créer de nouvelles zones humides.

M. LEJEUNE répond qu'avec le changement climatique on ne s'attend pas à perdre des surfaces de zones humides mais des fonctionnalités.

Mme BARBET précise que la référence faite au changement climatique précédemment dans la présentation est liée au rôle des zones humides et non à leur création.

M. MARIETTE demande si les zones à enjeux forts en fond de bassin portuaire seront prises en compte.

M. RINGOT demande avant la validation de la CLE si les services de l'Etat sont satisfaits de la méthode développée.

M. LEJEUNE indique qu'une réunion de travail a été effectuée avec l'équipe de l'IIW au cours de laquelle il avait été demandé de proposer plusieurs versions de la méthodologie, afin de ne retenir que la plus cohérente et adaptée au territoire. Il complète que certains points seront à préciser en Groupe de Travail mais que la méthodologie est validée du côté des services de l'Etat.

M. RINGOT sollicite l'assemblée afin que tout le monde puisse exprimer ses interrogations au sujet de la méthodologie, puis soumet la méthodologie au vote des membres de la CLE.

La méthodologie est validée à l'unanimité.

Mme. DENGLOS présente le calendrier prévisionnel suite à la validation de la méthodologie de prélocalisation en CLE.

M. DELASSUS précise que, dans le cadre de la concertation, les réunions avec la profession agricole seront plus efficaces si elles se font par commune avec le maire, les conseillers municipaux et les agriculteurs concernés.

M. DELACRE précise qu'une seconde réunion avec les élus des FDSEA est prévue le 19 mars prochain.

Etat d'avancement des commissions thématiques pour la révision du SAGE du Delta de l'Aa

M. Thomas PRUVOST fait part de l'avancement des Commissions Thématiques (CT) qui se sont déroulées au cours du mois de février 2024. Il rappelle que la vocation première des CT est de travailler sur la rédaction du SAGE et de ses documents constitutifs. Les 3 CT, composées d'élus de la CLE et de techniciens spécialisés sur les sujets traités, ont permis de travailler sous forme d'ateliers sur les dispositions du SAGE et d'apporter des informations sur les travaux parallèles du SAGE.

M. Guy PRUVOST, rapporteur de la CT Milieux naturels, tient à saluer l'investissement des personnes présentes. Il a apprécié l'investissement de la trentaine de participants et la qualité des remarques de chacun.

M. DELACRE, rapporteur de la CT Qualité de l'eau, arrive au même constat. Il a grandement apprécié le travail de chacun durant les ateliers. Ce format est toutefois limitant car beaucoup de dispositions sont transversales. Il est donc parfois difficile de ne traiter que la thématique abordée par la CT. Il précise que le format d'atelier (1h) est un peu trop court pour traiter l'ensemble des dispositions et que, bien qu'il soit soucieux de la nécessité de conserver des formats compacts de réunion, il serait intéressant de faire évoluer ce format.

M. Thomas PRUVOST rappelle les excuses de **M. Laurent MAZOUNI**, rapporteur de la CT Ressource en eau, à la CLE de ce jour.

M. MAZOUNI a transmis ses impressions et souhaite souligner le caractère sympathique du format de réunion adopté, mais surtout la pertinence des remarques et propositions de tous les participants.

M. ROUZE indique que, de par sa présence aux 3 commissions, il a ressenti une émulation générale et une motivation forte des participants aux commissions, et que cela devrait permettre de respecter les délais de révision demandés.

M. Thomas PRUVOST précise qu'il est possible d'apporter des remarques au document martyr des dispositions jusqu'au 31 mars prochain. Courant juin 2024, une seconde session de CT aura lieu, permettant ainsi de travailler sur une version plus aboutie des dispositions.

M. RINGOT rappelle qu'il est encore possible de s'inscrire aux CT.

Point d'information sur l'étude volumes prélevables

M. Thomas PRUVOST rappelle le contexte lié à l'étude volumes prélevables (VP) que doit mener le SAGE dans le cadre de sa révision. Il explique que l'étude VP dépend d'autres études actuellement menées : l'étude volumes mobilisables de l'Agence de l'Eau et l'actualisation du modèle hydrologique de la nappe de la craie par le BRGM. **M. PRUVOST** indique la difficulté de faire correspondre les calendriers de chaque étude et insiste sur le préjudice pour l'étude VP si le SAGE attend la réalisation d'une modélisation fine de la nappe de la craie pour 2026.

M. PRUVOST propose que le SAGE puisse réaliser son étude VP indépendamment de la modélisation fine du BRGM.

M. RINGOT demande si la CLE est d'accord sur ce principe.

La CLE confirme la nécessité de pouvoir lancer l'étude VP sans attendre l'étude BRGM et son échéance en 2026.

Conclusion

M. PRUVOST informe que l'Agence de l'Eau, dans le cadre de sa Tournée des SAGE, interviendra en CLE le 4 avril prochain.

M. RINGOT remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leur investissement.

M. ROUZE demande à ce que les membres de la CLE indiquent leur présence ou absence en amont des réunions pour aider à l'organisation et l'atteinte du quorum. Il indique également qu'il ne comprend pas la pression mise en ce moment sur l'équipe de l'IIW et la structure, notamment des services de l'Etat par rapport à MIRAPI.

M. RINGOT ajoute que les travaux et actions à mettre en place se font dans le cadre des seuils de marchés et des réglementations qui sont autorisées. Il est donc difficile d'intervenir immédiatement, même si l'IIW est réactive sur le terrain.

M. PRUVOST précise que la connaissance en amont du nombre de présents en réunion de CLE permet d'anticiper l'atteinte, ou non, du quorum. Ce dernier sera impératif lors des prochaines réunions de CLE lorsqu'il faudra valider les pré-listes de zones humides. En l'absence de quorum, les pré-listes ne pourront pas être validées et la démarche prendra du retard.

M. RINGOT conclut cette séance et convie les participants à un verre de l'amitié.